

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231211-23_06010-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-140 - Approbation du projet culturel de la commune et demande de subvention auprès du Département et autres partenaires

En 2021, dans le cadre de l'année de préfiguration au Contrat de Développement Culturel de Territoire (CDCT) avec le Département, la commune s'est lancée dans la réalisation de son diagnostic culturel et dans la définition de son projet culturel de territoire.

Ce travail repose sur une méthodologie précise :

- Étude de la composante culturelle existante et du contexte territorial global ;
- Rencontres avec les acteurs culturels ;
- Consultation des habitants via un questionnaire ;
- Diagnostic critique des données recueillies ;
- Définition des axes de développement et des objectifs associés du projet ;
- Définition de la stratégie de développement culturel (actions et moyens).

Le projet culturel de la commune se traduit par un programme composé d'une trentaine d'actions accompagné d'un calendrier de mise en œuvre triennal, du budget prévisionnel et des partenaires associés.

Le projet repose sur les cinq axes de développement suivants :

1. Pérenniser la politique culturelle de la commune
2. Développer une offre culturelle diversifiée et de proximité
3. Accompagner et soutenir les acteurs associatifs et culturels locaux
4. Accompagner le développement des pratiques artistiques et culturelles
5. Construire une identité historique et patrimoniale positive

Chaque axe de développement est décliné en objectifs, eux-mêmes déclinés en actions culturelles (cf. Annexe : Programme d'actions du projet culturel de territoire).

Après validation du projet culturel de la commune par le conseil municipal, il sera soumis pour validation en mars 2024 à la commission permanente du Département, en vue de la signature du Contrat de Développement Culturel de Territoire (CDCT) pour une durée de trois ans. Le CDCT accompagnera la mise en œuvre du projet sur cette durée.

Dorénavant, le Département demande aux territoires qu'il accompagne dans le cadre des saisons culturelles co-construites d'effectuer leur demande de subvention par année civile (auparavant par année scolaire) avant le 31 décembre de chaque année.

De plus, afin de respecter le cadre législatif en vigueur, les territoires organisateurs de spectacles doivent désormais assumer les frais GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour l'emploi des personnels intermittents (régisseurs du Département) nécessaires au bon déroulement des spectacles accueillis. Les frais GUSO engagés seront remboursés par le Département par le biais de la subvention versée à la commune.

L'année civile 2024 comportera 7 spectacles : les 4 spectacles prévus entre janvier et mai (saison 2023-2024), ainsi que 3 spectacles prévisionnels entre septembre et décembre (saison 2024-2025).

Budget prévisionnel 2024 :

➔ Demande de subvention au Département relative à la saison culturelle > Action n°6 « Poursuivre et développer l'accueil de la tournée départementale dans le cadre de Condé Côté Scène » :

Intitulé Dépenses	Montant	Intitulé Recettes	Montant
Achats de spectacles : 7 cessions en 2024	20 504 €	Ressources propres	17 494 €
Transport artistes	2 900 €	Subvention Département : 1 250€ par spectacle + 1 400€ par spectacle pour les frais GUSO (sauf spectacle d'ouverture de saison 2024-2025)	17 150 €
Hébergements, catering, défraiements	4 590 €	Entrées spectacles	6 450 €
Frais GUSO personnel intermittents	8 400 €		
Droits d'auteurs	3 700 €		
Rénovation loges cinéma	1 000 €		
Total	41 094 €	Total	41 094 €

Par conséquent, une demande de subvention de 17 150 € sera effectuée au Département d'ici le 31 décembre 2023 pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **VALIDE** le projet culturel de la commune ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès du Département et autres partenaires concernant les actions prévues pour l'année 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

